



Communiqué de presse | Avis de parution

Bref n°383 | Publication officielle le 21 novembre

Le 19/11/2019

Le conseil en évolution professionnelle à l'épreuve des territoires

Créé en 2014 et renforcé en 2018, le conseil en évolution professionnelle (CEP) a pour objectif de fournir un accompagnement personnalisé à tout actif, en emploi ou non, dans son projet d'évolution professionnelle.

Alors qu'en 2020 le paysage régional des opérateurs chargés du CEP évolue, les experts du Céreq livrent aujourd'hui le second volet d'une vaste enquête sur sa mise en œuvre au sein des territoires.

De cette enquête, menée auprès des acteurs locaux du CEP afin d'analyser la dynamique qui existe ou non en termes de coopération entre eux, trois configurations territoriales émergent. Elles illustrent les différentes formes d'interactions, avec leurs atouts et aussi leurs insuffisances.

Les cinq opérateurs du CEP

Pôle emploi (demandeurs d'emploi)
 Les Cap emploi (personnes handicapés)
 l'APEC (cadres)
 Les Missions locales (jeunes de 16 à 25 ans)
 Les Opacif/Fongecif remplacés dès 2020 par 15 opérateurs régionaux (salariés du secteur privé)

L'étude

Elle a été conduite sur la base d'entretiens semi-directifs avec les acteurs du déploiement du CEP, à la fois acteurs institutionnels (pouvoirs publics et partenaires sociaux) et les cinq opérateurs. Au niveau territorial, elle s'est déroulée dans trois régions de France métropolitaine et six territoires locaux (deux par région).
 Une première exploitation de l'enquête a été publiée en mai 2019 : [Bref 377 - « Le conseil en évolution professionnelle, un nouveau métier ? »](#)

Configuration #1 : quand un service local de l'orientation soutient les dynamiques de coopération

Ce sont des territoires caractérisés par un dynamisme économique et un service local d'orientation

- **Création d'un service public de l'orientation territorialisé**, sous la forme de cellules d'animation des acteurs locaux.
- **Elargissement du cercle des partenaires** intégrant notamment les opérateurs de compétences (ex OPCA).

→ Pour autant, le périmètre géographique de cette coordination locale ne correspond à aucune des zones d'intervention des opérateurs du CEP, notamment celles plus réduites des Missions locales et des agences

de Pôle emploi. Dans ces territoires, les dynamiques partenariales semblent donc à la fois encouragées et inabouties.

Configuration #2 : quand les régions ne font plus de l'orientation une priorité

Ce sont des territoires connaissant un marché du travail atone et une politique régionale d'orientation non territorialisée. A ces difficultés, s'ajoutent un enclavement géographique et une offre formative limitée.

- **Absence de territorialisation de la politique régionale de l'orientation** qui ne favorise pas la communication entre les différents opérateurs et limite le décroisement attendu.
- **Relations inter-opérateurs principalement bilatérales et informelles** qui dépendent de leur proximité géographique. Or, tous les opérateurs ne disposent pas du même maillage territorial.

→ *L'urgence sociale et l'absence d'impulsion politique régionale sur les questions d'orientation ne permettent pas au système d'acteurs d'engager de véritable coopération.*

Configuration #3 : quand une problématique locale devient un moteur de coopérations

Ce sont des territoires où dominent les activités économiques saisonnières (touristiques et agricoles)

- **Décroisement entre les acteurs du service public de l'emploi et ceux relevant du champ des salariés** pour sécuriser les trajectoires professionnelles des travailleurs saisonniers.
- **Création avant le CEP de dispositifs d'accompagnement global** personnalisé sur le logement, la santé, la recherche d'emploi et l'accès à la formation professionnelle.
- **Mise en place d'une série de démarches** : guichets uniques, dispositifs de suivi des personnes, financements de formations ad hoc, ...

→ *Cette approche résolument opérationnelle et l'antériorité des partenariats ont facilité la mise en œuvre du CEP et la synergie entre les opérateurs. Et cela, même si les politiques d'orientation ont pu souffrir des alternances politiques au niveau régional.*

Si le CEP semble avoir densifié les coopérations au niveau national, il n'en est pas toujours de même aux niveaux régional et local. Pourtant sa mise en œuvre au niveau local n'a pas bouleversé les rapports entre opérateurs aux champs d'action souvent cloisonnés. Or le conseiller a besoin d'un ancrage territorial des coopérations entre opérateurs pour construire les outils concrets de son travail.

Ces coopérations peuvent être favorisées par la création et le financement par la Région d'un service public régional de l'orientation territorialisé. Elles le sont surtout par l'appropriation d'enjeux territoriaux partagés par tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle.

Coopérer pour mieux orienter : zoom sur les pratiques locales des acteurs du CEP

Alexandra d'Agostino, Liza Baghioni, Agnès Legay, Laure Gayraud, Aline Valette-Wursthen
Céreq Bref n°383, 2019, 4p.



Céreq

DEPUIS 1971

Mieux connaître les liens formation – emploi – travail,
Un collectif scientifique au service de l'action publique.

*Établissement public national sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation et du
ministère chargé de l'emploi.*

+ d'infos & tous les travaux

www.cereq.fr



Contact presse Pierre Hallier

| pierre.hallier@cereq.fr |

Tél. 04 91 13 28 48